



DTN 20/21 - GM/PL/TB

Objet : Appel à candidatures organisation étapes du Circuit National TAR 2020/2021

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Pour la saison 2020-2021, la Fédération Française de Tir relance l'organisation du Circuit national TAR.

Les clubs souhaitant se porter candidat à l'organisation d'une étape d'un Circuit National sont priés de se faire connaître auprès de la FFTir en renvoyant le formulaire joint à l'adresse suivante : occ@fftir.org. **La ligue concernée devra émettre un avis favorable à votre candidature. Les clubs candidats devront impérativement respecter les mesures sanitaires préconisées par les autorités :**

<https://www.fftir.org/informations-coronavirus-n-2/>

Date limite de dépôt des candidatures : le 26 Octobre 2020.

Les clubs candidats doivent posséder 10 à 15 postes dans une distance pour postuler à l'organisation d'une étape.

Leurs stands doivent être homologués par la FFTir, un complément d'information et une visite du site pourront, selon les cas, être nécessaires. Les dossiers de candidature seront ensuite présentés à la Direction Technique Nationale pour validation.

Liste des épreuves ouvertes :

- **810 Fusil Répétition Manuelle**
- **812 Fusil Modifié**
- **815 / 816 Fusil Semi-Automatique Gros et Petit Calibre (classement commun)**
- **820 Carabine 22 .lr**
- **830 Pistolet / Revolver (pas d'épreuve « 832 Armes Authentiques » ouverte)**
- **831 Vitesse Réglementaire**

La notification du choix arrêté par la Direction Technique sera communiquée aux clubs retenus et un calendrier complet des étapes sera envoyé aux Responsables Compétition Ligue pour les informer au début du mois d'octobre.

Le règlement, le détail des épreuves concernées ainsi que les objectifs sportifs détaillés de ces manifestations seront disponibles sur notre site Internet : www.fftir.org (rubrique : Gestion Sportive / Vie Nationale / Circuits Nationaux) dès le mois de septembre.

DTN 20/21 - GM/PL/TB

Les clubs retenus pour le Circuit National de cette saison devront signer la charte, rappelant les règles d'organisation obligatoires, qui vous sera expédié, avec les différents éléments utiles à la prise en compte de votre étape, au début du mois d'octobre.

IMPORTANT

- **il sera indispensable de nommer un Responsable Compétition de l'étape** qui se mettra en relation avec le Service Technique Fédéral afin de transmettre les documents demandés.
- **Il sera indispensable de nommer un arbitre national de la ligue** et 1 arbitre minimum par pas de tir. **Il représente l'autorité administrative de la Direction Technique Nationale et se porte garant de la bonne conduite de la compétition et des palmarès.**
- **Les frais maximums d'engagements sont les suivants** et reviendront à l'organisateur :
 - o 12 € pour le 25 m TAR,
 - o 15 € pour le 50 m TAR,
 - o 15 € pour le 200 m TAR.
- Le club organisateur recevra une aide de 75 € à l'issue de la compétition. **Cette aide est conditionnée par le respect des conditions d'organisation et d'arbitrage.**
- Les clubs s'engageront à organiser les épreuves selon les règles d'arbitrage de la Fédération Française de Tir en vigueur.
- Les organisateurs seront libres d'organiser des épreuves dans les disciplines mondiales en complément des disciplines proposées par le circuit national.
- Les clubs s'engageront à envoyer les résultats **selon un format informatique déterminé**. Ces résultats et les classements devront être impérativement accompagnés du **document de validation des scores qui sera signé par l'arbitre national présent et le Responsable Compétition de l'étape (sans quoi le palmarès ne saura être pris en compte)**.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Gilles MULLER
Directeur Technique National



APPEL A CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION D'UNE ETAPE DU CIRCUIT NATIONAL T.A.R.

Je soussigné (e) :

Président (e) de la Société de Tir : N° :

Site Web du Club :

Présente la candidature de notre Association pour l'organisation en 2019/2020 d'une étape du circuit national TAR

Cocher la case correspondante aux compétitions que vous souhaitez organiser :

Compétitions 25 M **Nb poste** :

Compétitions 50 M **Nb poste** :

Compétitions 200 M **Nb poste** :

Nom du Responsable Compétition de l'étape :

Tél : @mail :

Nom de l'arbitre National présent :

Tél : @mail :

Dates souhaitées (indiquer par ordre de préférence) – la FFTIR tiendra compte de ces choix mais décidera seule de l'élaboration du calendrier du circuit en fonction des compétitions régionales, nationales et internationales :

Choix 1 :

Choix 2 :

Choix 3 :

Entre :
Le 1er octobre 2020
& le 21 juin 2021

Souhaite organiser une étape du Circuit National TAR Cible pour 2021-2022

Fait à :

Signature et cachet de l'Association

le :

Nom :

Prénom :

Date de l'homologation du stand :

ACCORD DU RESPONSABLE COMPETITION DE LA LIGUE

Fait à :

Signature et cachet de la Ligue

le :

Nom :

Prénom :

Date limite de dépôt des candidatures : le 26 Octobre 2020